



Genève, le 18 juin 2025

Concerne : Motion de Clara Berrada, Romain Paumenil, Nicolaï Servais, Elisabetta Marchesini, Kinda Amoune, Noé mi Ott, Yoanna Sanchez Diaz Granadas et Guillermo Escribano représentantes et représentants du corps des étudiantes et étudiants.

Soutenu par les associations étudiantes suivantes : ADEFEP, ADESE, CAPSE, AEOLOGO, AEMALLT, AESPRI CUAE

POUR LA RESOLUTION DE CONFLIT DANS LE DIALOGUE

MOTION

L'Assemblée de l'Université,

Vu le bilan de l'Assemblée du 22 mai envoyé par le secrétariat à la communauté universitaire explicitant :

- - La volonté du rectorat à réfléchir au rôle des universités dans le débat public à travers la création du comité scientifique.
- - La prise de position du Rectorat du 21 mai 2024 concernant le conflit israélo-palestinien à la suite du mouvement organisé par la CEP
- - La prise de position politique du rectorat au regard de la neutralité scientifique
- - Le dépôt de plainte du rectorat visant à permettre l'évacuation des locaux et entraînant l'intervention de la police genevoise.

Vu la récente lettre ouverte à Swissuniversities par rapport au recours inédit du rectorat aux forces de l'ordre lors de la mobilisation pacifique des étudiant-e-x-s de l'UNIGE et d'ailleurs

Vu l'article 3 de la charte d'éthique et de déontologie « *Les Hautes Écoles et leurs membres doivent évaluer les conséquences de leurs actes et pouvoir en rendre compte. Il est attendu de la recherche scientifique, technique et artistique qu'elle prenne en considération le principe de précaution, qu'elle s'interroge sur sa propre finalité et sur les conséquences potentielles de ses résultats sur la société et l'environnement* »

Consciente de l'importance d'une communauté universitaire unie, respectueuse de chacune et chacun et ouverte au débat,

Désireuse de rétablir un climat de confiance,

Souhaitant mettre en place un plan d'action permettant d'éviter le recours à la police et la rupture du dialogue lors des prochaines manifestations au sein de l'Université.

Invite le Rectorat :

A produire un rapport à destination de la communauté universitaire afin d'expliquer les prises de décisions du rectorat et la communication formelle des informations, tant à la communauté universitaire qu'aux médias, de manière chronologique, durant la mobilisation de la CEP. Ce rapport inclura également une mise en perspective historique et politique du recours à la

judiciarisation et aux forces de l'ordre en réponse aux mobilisations étudiantes, ainsi que des restrictions d'accès aux bâtiments universitaires, considérés comme des lieux publics.

A se prononcer quant à l'opportunité de suspendre les partenariats académiques avec les institutions russes d'un côté et non-pas israéliennes de l'autre.

A élargir la réflexion quant au rôle de l'université dans le débat public au de- là du comité scientifique ad hoc

REPONSE

Le rectorat partage pleinement l'aspiration à un débat ouvert et respectueux exprimée par la motion « Pour la résolution de conflit dans le dialogue ». Il est convaincu – tout comme les motionnaires – de l'importance d'une communauté universitaire unie et de la nécessité d'instaurer un climat de confiance entre ses membres, raison pour laquelle il a fait du vivre-ensemble l'une de ses priorités.

Si le rectorat a déjà répondu aux trois invites de la motion, soit lors d'échanges directs avec l'Assemblée en séance plénière, soit par le biais des documents qu'il lui a communiqués ou des débats auxquels il a assisté, il ne lui a pas encore apporté de réponse formelle. Il souhaite le faire ici en rappelant brièvement les actions entreprises qui excèdent pour la plupart les attentes des motionnaires.

Pour la première invite, la chronologie des principaux événements, y compris au-delà de la date de dépôt de la motion, est abordée dans le premier chapitre « Création et mandat du Comité scientifique » du [rapport du Comité scientifique](#) dans sa version finale, publiée le 23 mai 2025. Elle est complétée par la publication de la [prise de position](#) de l'Université de Genève et par [l'appel concernant la situation humanitaire à Gaza](#). Ces deux documents ont été publiés et communiqués à l'ensemble de la communauté universitaire le 3 juin 2025. Ils devaient également être présentés ce même jour dans le cadre de l'événement « bilan et perspectives » de l'UNIGE, annulé du fait d'une manifestation qui empêchait les personnes invitées d'y accéder.

La deuxième invite est désormais sans objet, le rectorat ayant renoncé à la notion de partenariats stratégiques après analyse de son portefeuille de collaborations internationales. L'accord passé avec la Hebrew University of Jerusalem a été dénoncé fin mai. Des précisions à ce sujet ont été apportées par le Rectorat dans sa réponse à la question écrite portant sur les accords institutionnels de l'UNIGE.

La troisième invite appelle à une réflexion large quant au rôle de l'université dans le débat public. Cette réflexion a été menée grâce à la consultation des organes de l'Université (Assemblée de l'Université, comité d'éthique et de déontologie, Conseil d'orientation stratégique, Conseil rectorat-décanats), à des débats publics impliquant l'entier de la communauté et ouverts à la cité (Town Halls organisés par le rectorat, puis par la CUAE), et par différentes prises de position et pétitions adressées au rectorat. Tous ces éléments ont permis d'enrichir la réflexion menée autour des recommandations du comité scientifique.